

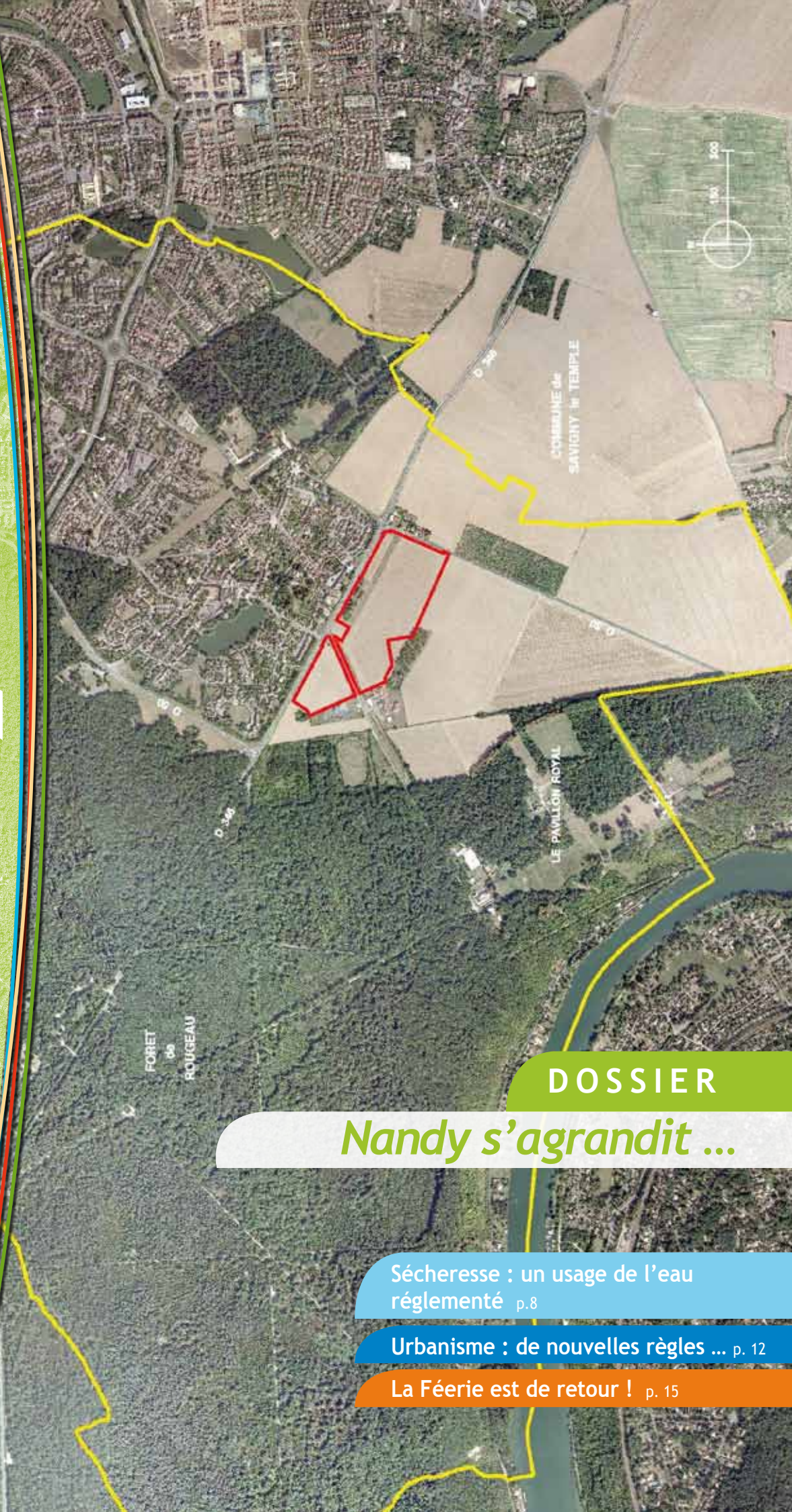


COMMUNE de  
SAVIGNY le TEMPLE

# nandy

Juin - Août 2012

n° 171



DOSSIER

## *Nandy s'agrandit ...*

Sécheresse : un usage de l'eau réglementé p.8

Urbanisme : de nouvelles règles ... p. 12

La Fée est de retour ! p. 15



## Notez bien...

### Résultats des élections présidentielles

Lors du second tour de l'élection présidentielle, sur les 3993 habitants inscrits sur les listes électorales, 3150 ont voté, soit un taux de participation de 78,89%.

**Sur 2966 votes exprimés, François Hollande a obtenu 63,62% des voix et Nicolas Sarkozy 36,38%.**

Les résultats nationaux font état de 51,63% des voix pour François Hollande et de 48,37% pour Nicolas Sarkozy.

### Elections législatives

**Vous voulez déposer un bulletin dans les urnes, mais n'êtes pas à Nandy les jours d'élections ? Pour des raisons pratiques ou de santé, vous ne pouvez pas vous déplacer et aller voter ? Alors, Pensez à la procuration !**



Les élections législatives se déroulent les dimanches **10 et 17 juin 2012**. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures.

Si vous avez déjà prévu d'être absent à ces dates ou que vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote pour des raisons de santé, pensez à faire établir une procuration.

Pour cela, il vous suffit de choisir une personne qui devra obligatoirement être inscrite sur la liste électorale de la commune, en qui vous avez confiance et qui jouit, bien entendu de ses droits électoraux.

Afin de faire établir votre procuration, présentez-vous personnellement, muni de votre pièce d'identité, soit :

- au commissariat de Police de Savigny-le-Temple, Place du 19 mars, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (Tél : 01 64 19 29 00).
- au commissariat de Police de Moissy-Cramayel, 892, avenue Jean Jaurès, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 (Tél : 01 64 13 50 00).
- au Tribunal d'instance de Melun, compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur (Tél : 01 64 79 83 00).

Sachez qu'il n'y a pas de date limite pour établir une procuration, mais il est recommandé de s'y prendre assez tôt afin qu'elle puisse parvenir en temps utile en mairie.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le service des élections en mairie au 01 64 19 29 12 ou [mairie@nandy.fr](mailto:mairie@nandy.fr)

### Associations



#### Forum des Associations :

Le Forum des Associations se déroulera, cette année, le samedi 8 septembre, de 14h00 à 18h00, au Gymnase Espace Montand, rue des 18 sous.

Une soixantaine d'associations y présentera ses activités.

Contact : 01.64.19.29.29  
[mairie@nandy.fr](mailto:mairie@nandy.fr)

### Sécurité



#### La Police Nationale recrute des adjoints de sécurité

Un recrutement d'adjoints de sécurité est organisé pour le département de Seine-et-Marne au

bénéfice des services de Sécurité Publique. L'adjoint de sécurité assiste les policiers dans leurs missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Doté d'un uniforme, il concourt à l'accueil dans les commissariats, patrouille dans les quartiers. Les jeunes Nandéens, âgés de 18 à 30 ans, motivés à l'idée de devenir adjoint de sécurité sont invités à se présenter au commissariat de police de Moissy-Cramayel ou à contacter l'accueil au 01.64.13.50.00 afin de connaître les formalités de dépôt des candidatures.

### Santé

#### Eradication de ragondins



Une éradication de ragondins s'est déroulée à l'étang du planta.

Ce sont l'Association des Chasseurs à l'Arc de Seine-et-Marne et la Fédération Des Chasseurs 77 qui se sont chargées de cette mission en faisant appel à des membres archers.

En effet, bien que d'apparence sympathique, ce petit mammifère engendre des nuisances : dégradation et mise à nu des berges favorisant leur érosion progressive, menace sur certaines espèces végétales (surtout aquatiques) à cause d'une surconsommation, et surtout, possibilité de transmission de maladies telles que la douve du foie ou la leptospirose (appelée aussi « maladie du rat »).

### Carnet

#### Naissances

La ville de Nandy félicite les heureux parents de tous ces bébés récemment nés :

Line DAHMANI née le 06 mars à Melun  
Eloïse HIPPOLYTE née le 10 mars à Auxerre  
Mathis PIDANCET né le 19 mars à Melun  
Noham HAMIAN né le 21 mars à Melun  
Tyfaine DE OLIVEIRA née le 5 avril à Nandy  
Sanna BENFAYDA née le 11 avril à Corbeil-Essonnes  
Kenny SUEDELE né le 07 avril à Melun  
Paola GIMENO née le 31 mars à Fontainebleau  
Tess GUINEBERT née le 22 avril à Saint-Mandé

#### Mariages

La ville de Nandy adresse tous ses vœux de bonheur à ses jeunes mariés :

Lewis FOSSO et Antonio OBONO EKORO le 6 avril  
Florent MILLELIRI et Emilie FOUILLEN le 21 avril  
Eric MASY et Evodie MIMWENESO MIMBU le 19 mai

#### Décès

La ville présente ses plus sincères condoléances aux familles et proches des personnes qui nous ont quittés :

Liliane ESCOIN le 10 novembre Paris 13<sup>ème</sup>  
André BOURVEN le 19 mars à Lagny-sur-Marne  
Albert TRUONG TAN NGOC le 20 avril à Evry  
Anne DARTOIS-NOURY le 31 mars à Férolles-Attilly

# Edito

## Un permis d'aménager équilibré.

Nandy ne doit être ni une ville dortoir, ni une ville figée. Elle doit rester harmonieuse et équilibrée, verte et diversifiée. Des besoins légitimes se font jour qui ne peuvent être actuellement satisfaits. Nos besoins sont bien plus modestes que dans toutes les autres villes de Sénart ou de l'agglomération melunaise. Il ne sera pas question de construire de nouveaux logements sociaux.

Le permis d'aménagement qui vous est présenté dans ce journal répond à plusieurs objectifs vitaux pour Nandy :

Tout d'abord mettre un terme au déclin démographique de notre commune.

La commune est empêchée depuis 12 ans de tout développement par des recours répétés, d'associations situées à Noisement et à Seine-Port ; lesquelles ne se sont jamais opposées au développement de Seine-Port, de Savigny-le-Temple ou de Cesson, alors que notre programme est situé à plus de 2 kilomètres de Seine-Port et un peu moins de Noisement.

Ce programme répond aux besoins légitimes de la ville de Nandy et de ses habitants.

- Accueillir une résidence pour les seniors, comprenant environ 50 petites maisons et 20 appartements autour d'un Club House et d'une piscine dans le cadre du programme des Senioriales.
- Permettre aux Nandéens et Nandéennes de devenir propriétaires à des conditions financières très intéressantes, d'appartements (60) ou de petites maisons (22) dans le cadre d'un programme d'accession à prix maîtrisés.
- Offrir une douzaine de terrains (12) pour construire la maison de son choix.
- Permettre en rez-de-chaussée d'une petite résidence en accession à la propriété, d'ouvrir une maison médicale pour conserver et accueillir à Nandy des médecins et des professions paramédicales dont nous avons tous besoin.
- Terminer la piste cyclable pour aller dans la forêt de Rougeau.

Ces projets sont simples, chiffrés, localisés. Ils complètent harmonieusement l'offre actuelle. Leur réalisation est nécessaire, raisonnable et attendue de tous.

Ma détermination à porter ce projet est totale, car cette cause est juste.



Le Maire  
René Réthoré

# Sommaire

**02** *Carnet Infos pratiques*

**03** *Edito*

**04** *Vous y étiez...*

### *Côté culture...*

- Un « bon voyage » avec la Scène Nationale de Sénart
- Les graines de lecteurs récompensées par un livre
- L'orchestre de l'école des bois a fait chauffer les planches

### *Côté loisir...*

- Les 20 ans de Sénart Danse Passion
- Soirée africaine avec Atout âge
- Le Marathon de Sénart dans les rues du bourg
- Beaucoup de monde à la Bourse aux Plantes

### *Côté sport...*

- Des médailles départementales pour les athlètes du FSAC
- Véritable succès du cross des écoles
- Football : de jolis challenges de mai

### *Clin d'œil...*

- Dictée de Sénart : l'école du Balory distinguée
- Les « Petits Gastronomes » visitent une cuisine centrale

**08** *Environnement & Santé*

- Sécheresse : un usage de l'eau réglenté
- Plan canicule : faites-vous connaître !

**09** *Dossier*

- Un nouveau quartier pour Nandy

**12** *La mairie vous informe*

- Urbanisme : de nouvelles règles
- Partez sans soucis avec l'Opération Tranquillité Vacances

**14** *Sortir cet été*

- Jardin d'été : c'est carnaval en juillet et août !
- Fête baroque : une soirée historique et festive

**16** *Découvrez...*

- Les CE2 de Villemur chantent la francophonie
- The Blue Delightful Lemons : un second album pour le groupe Nandéen

**18** *Agenda*

- Agenda de juin à septembre 2012

**20** *Sorties*

- La fête à ne pas manquer !



Ville de Nandy  
Agglomération de Sénart  
9 Place de la Mairie - 77176 Nandy  
01.64.19.29.29



communication@nandy.fr - www.nandy.fr  
Directeur de la Publication : René Réthoré  
Rédaction : Mairie de Nandy  
Création et mise en page : pigment ■ 01 60 74 33 84  
Photogravure impression : Imprimerie LVRI  
Papier PEFC :   
Dépôt légal : Juin 2012 - 2300 ex.

## Côté culture...



A

La **Bibliothèque Marguerite Yourcenar** a accueilli enfants et parents, afin de remettre aux premiers un ouvrage qui leur est destiné dans le cadre de l'opération **Premières pages**. Ensuite, tous ont assisté à un spectacle de contes. (31.03)

B

Les spectateurs s'accordent à le dire : « Nous avons fait un bon voyage », comme le titre du spectacle auquel ils ont assisté dans le cadre de la saison culturelle de la **Scène Nationale de Sénart**. (03.04)

C

Franc succès pour le concert de l'**orchestre de l'école des bois**. Musiciens et spectateurs ont passé un agréable moment. (12.04)

D

Réunis à la bibliothèque Marguerite Yourcenar, les élèves de 1<sup>ère</sup> année des trois groupes scolaires de section maternelle ont reçu un livre pour qu'ils deviennent des **Graines de lecteurs**. (5 et 12.05, 02.06)

E

La **Scène Nationale de Sénart** est venue présenter à la Bergerie, un spectacle aux enfants des CE1 et CE2 des groupes scolaires des Bois et du Balory, intitulé : « **Le petit bal** ». Invités à participer, les enfants ont dansé dans la joie et la bonne humeur. (10.05)



B



C



D



D



E



# Côté loisirs...

A

Pour marquer ses 20 ans, **Sénart Danse Passion** a organisé une soirée qui a été un véritable succès, au vu du nombre important de danseuses et danseurs. Au cours de cette soirée au Millénaire de Savigny-le-Temple, ils ont pu démontrer le fruit de leur travail sur des rythmes salsa, pop, rock grâce à l'accompagnement de Didier Couturier et Philippe Rousselle, leurs musiciens. Le travail des bénévoles dans l'organisation a également été salué pour que tout roule... comme du papier à musique ! (24.03)



B

Du rythme et de l'ambiance pour la **soirée africaine**, organisée par le **Centre social Atout Age**. Préparation, repas et animations se sont déroulés dans la bonne humeur (06.04)



C

Un petit tour du côté de Nandy pour la caravane et les participants du **Marathon de Sénart**. Sportifs et bénévoles ont communiqué dans la bonne humeur et... l'effort ! (01.05)



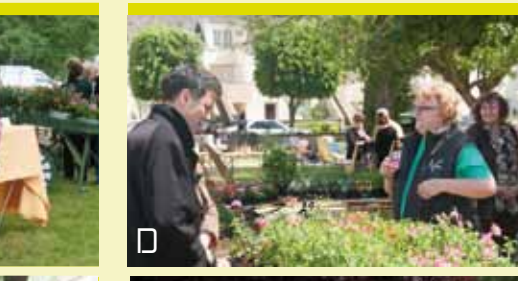
D

La **Bourse aux plantes** a réuni, une nouvelle fois, à la Maison de la Nature et de la Pêche, tous les passionnés ayant « la main verte ». Une belle réussite pour **Nandy Sénart Animation** (12.05).



E

Parents et enfants ont apprécié la sortie « famille » au **Jardin des Plantes**, organisée par le **Centre social avec le service Atout Age**. (13.05)



D



D



D



D



D





## Côté sport...

**A**  
Les athlètes du FSAC ont participé aux championnats d'athlétisme de Seine-et-Marne en salle. Trois sportifs montent sur les plus hautes marches du podium : Nathan Ismar, avec un record de saut en hauteur benjamin avec 1m58 ; Marvin Yoro, vice-champion du lancé de poids 3kg ; et Naïda Eyogo, viche-championne du lancé de poids 2kg.



**B**  
Quelle jolie mobilisation pour le traditionnel **Cross des écoles** de printemps ! En effet, si les jeunes écoliers n'ont pas rechigné à se surpasser dans l'épreuve et étaient nombreux sur la ligne de départ, il est à souligner l'investissement important de toute l'équipe de bénévoles. Plusieurs d'entre-eux n'ont pas hésité à poser une journée de congé auprès de leur employeur, pour pouvoir être présent et participer à l'événement. Une bien belle initiative. Tout aussi nombreux étaient les parents à venir encourager les enfants - plus de 600 ! - tout au long du parcours. Bravo ! (03.04)







C

Du 16 au 20 avril le club de Judo a réalisé un stage de Pâques afin que les enfants du club puissent découvrir d'autres activités sportives (badminton, défense au sol, course d'orientation, randonnée) et aussi pratiquer du judo, de l'initiation au secourisme, un geste éco-citoyen en effectuant un nettoyage de la forêt située près du dojo.



D



D

Les tournois de football « challenge Michel Rougè » et « challenge Alexandre Decorbes » se sont déroulés dans une ambiance sportive et conviviale. Organisé par le Football Club de Nandy, ils ont réuni de nombreuses équipes locales de jeunes (U6, U7, U8, U9 et U10, U11). (01.05 et 08.05).



E

L'ASN Badminton a fait découvrir sa discipline à 23 enfants, âgés de 5 à 12 ans, du club de judo de la ville et quelques enfants de la fondation Ellen Poidatz de Saint-Fargeau Ponthierry. Les adhérents du club étaient heureux de transmettre leur passion aux plus petits. (16.04)

## Clin d'œil...

A Il a fallu éviter les fautes d'orthographe lors de la Dictée de Sénart, organisée par Sénart Scrabble à l'IUT. Jouer avec les mots et éviter les maux ! L'école du Balory de Nandy fait un triplé et remporte la coupe de la meilleure école. Bravo à Thibault, Léo et Nassim (05.05)

B Trois classes de l'école primaire Villemur sont parties en « classe découverte » à Super Besse en Auvergne. Pique-nique, randonnée, découverte de Besse, visite des grottes de Jonas et du Musée du ski étaient au programme des élèves de CE2, CM1 et CM2 (26.03)

C Les Petits gastronomes ont été invités à visiter les cuisines centrales de Pontault-Combault. Agés de 8 à 12 ans, ces six enfants convives des restaurants scolaires, ont été élus par leurs camarades pour suivre un programme d'animations sur l'éducation nutritionnelle tout au long de l'année. (02.05) (1 photo)



B



A



C

# Sécheresse : un usage de l'eau réglementé

Face à la sécheresse et dans un souci d'économie d'eau et de préservation de sa ressource, un arrêté préfectoral encadre sa consommation domestique.

## Petit rappel des bonnes pratiques.

La Préfecture de Seine-et-Marne a pris le 22 mai dernier un arrêté concernant la réglementation de l'usage de l'eau dans la consommation des particuliers et des collectivités. En effet, elle préconise des mesures afin de gérer l'eau sur le réseau hydrographique du bassin Seine-Normandie en période de sécheresse en fonction de différents seuils : alerte, alerte renforcée, crise, crise renforcée. Nandy est située sur la nappe de Champigny Ouest, placée en seuil d'alerte renforcée.

Depuis le 22 mai, il est interdit de laver son véhicule sauf dans les stations professionnelles (et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire : véhicules sanitaires ou alimentaires, ou technique : bétonnière ; et pour les organismes liés à la sécurité).

Le lavage des voiries et trottoirs, nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux est interdit sauf impératif sanitaire.

## Arrosage des massifs floraux interdit

En outre, l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des espaces sportifs de toute nature est interdit 24h/24h. Il est interdit d'arroser les massifs floraux entre 8h et 20h. Il en est de même pour les jardins potagers.



Concernant le remplissage des piscines privées, il est également interdit (sauf pour les chantiers en cours) et le remplissage des plans d'eau est interdit excepté pour les activités commerciales.

# Plan canicule : faites-vous connaître !

Afin de prévenir les conséquences d'une éventuelle forte vague de chaleur cet été, la ville reconduit cette année encore, son dispositif « Plan Canicule ».

Pour vous prémunir de tout ennui de santé et d'isolement liés aux fortes chaleurs estivales, la ville a décidé de poursuivre son « Plan Canicule » pour l'été 2012.

Il s'agit de la mise en place d'un registre nominatif des personnes qui souhaiteraient être régulièrement suivies et visitées en période de grande chaleur. Cette inscription est préconisée pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes de 60 ans et plus inaptes au travail résidant à leur domicile, ou encore les personnes handicapées isolées.

## Une simple inscription

Comment faire pour apparaître sur le registre et bénéficier du dispositif « Plan Canicule » ? C'est simple et rapide !

Deux solutions s'offrent à vous : soit compléter le formulaire disponible au CCAS (au 5 place de la mairie), à l'accueil en mairie ou sur le site internet ([www.nandy.fr](http://www.nandy.fr)) et le retourner en Mairie, à l'attention de Monsieur le Maire ; soit appeler la Police Municipale au 06.08.05.46.61.

Par ailleurs, il est important de signaler que les informations collectées sont bien évidemment strictement confidentielles. La municipalité n'a ici d'autre préoccupation que celle de prendre en compte toutes les personnes isolées.





# Nandy se dote d'un nouveau quartier

La ville de Nandy souhaite satisfaire les besoins de logements de ses habitants, et faire face à la baisse de population constatée depuis plusieurs années. Un nouveau quartier d'habitation situé au sud de la route départementale Corbeil-Melun fait actuellement l'objet d'un permis d'aménager, opéré par l'Etablissement Public d'Aménagement (E.P.A) dans le cadre du développement urbain de Sénart.

Contrairement aux autres villes de Sénart, Nandy n'a pas pu construire de nouveaux logements depuis près de 15 ans ; parallèlement, la population a baissé de 10 % et il n'a pas été possible aux habitants de trouver, sur Nandy, d'autres formes d'habitat plus adaptées à leurs besoins : logements pour jeunes adultes, regroupement familial, ou accueil des seniors.

Le permis d'aménager prévu sur la zone sud, sur une surface de 10 ha, est un programme de qualité, diversifié, pour l'acquisition d'un premier logement, ou pour s'agrandir tout en restant à Nandy. Vous pourrez vous épanouir dans ce nouveau quartier qui bénéficie d'un cadre exceptionnel !







— Limite du territoire de Nandy — Nouveau quartier

## Le site choisi : un caractère paysager remarquable

Ce nouveau quartier sera situé au sud de la ville, entre la route départementale 346 et le Centre Vercors (Maison pour les Autistes), sur une bande de terrain qui s'étend d'est en ouest de part et d'autre de l'Avenue du Pavillon Royal, entre les deux carrefours à feux existants sur cette route.

Comprenant environ 300 logements uniquement en accession à la propriété, ce quartier aura une densité semblable aux quartiers de Villemur et de la Sablonnière ; les habitations, maisons individuelles ou petits collectifs auront une architecture soignée au caractère briard, et les bâtiments collectifs ne dépasseront pas deux étages.

L'emplacement présente un caractère paysager exceptionnel : côté ouest, une grande lisière forestière, et côté est et sud la plaine de Montbréau, se prolongeant par la forêt de Rougeau jusqu'à la Seine.

De plus, le nouveau quartier se trouve très près du bourg, bénéficiant de la proximité de la mairie, de la bibliothèque, des petits commerces du bourg et de l'école du Balory.

## Un environnement et une qualité de vie respectés

Le plus grand soin sera donné à la protection de l'environnement par la préservation de la biodiversité végétale et animale, le respect et l'aménagement des mares de rétention d'eau, la protection de la lisière forestière.

Des merlons et aménagements végétaux le long de la route départementale protégeront les habitations des nuisances sonores ou visuelles ; les axes séparant les lotissements seront arborés, les perspectives paysagères historiques mises en valeur. Les voies de desserte auront un tracé destiné à rendre visible les différents quartiers d'habitation, à réduire la vitesse automobile et enrichir le paysage urbain. Arbres, haies champêtres et mail planté à l'entrée nord préserveront le caractère verdoyant de l'ensemble du quartier.

Tous les bâtiments seront construits selon les nouvelles normes de consommation énergétique, dites BBC (Bâtiment Basse Consommation). Ces bâtiments bénéficieront d'une isolation thermique très performante, qui permettra de diminuer de façon importante la facture d'énergie pour le chauffage.



## Un quartier sécurisé

La route départementale 346 sera requalifiée sur toute la longueur en axe à caractère urbain, à la fois pour l'incorporer au paysage et pour réduire la vitesse automobile. Le croisement de la rue de l'étang et de l'Avenue du Pavillon Royal sera protégé par un carrefour à feux, de façon à sécuriser les traversées piétonnes et cyclables entre le nouveau quartier et celui du Balory. Les nouvelles voiries, notamment l'avenue du Pavillon Royal, qui sera réaménagée au départ de son tracé, seront conçues de façon à permettre la circulation des cycles et des piétons en toute sécurité. Le quartier bénéficiera d'une desserte de la ligne régulière de bus.

## Un programme conçu pour répondre à une diversité de besoins

Le programme répond à des besoins de logement divers : petits logements en appartements, maisons jumelées ou individuelles, lots à bâtir, résidence pour seniors. L'ensemble présentera une grande qualité architecturale, une unité visuelle d'ensemble, et de nombreuses plantations d'espèces végétales s'accordant à ce site exceptionnel.

280 à 300 logements se répartissent de part et d'autre de l'Avenue du Pavillon Royal :

- L'entrée du quartier est soulignée par un mail planté et par deux petits immeubles d'appartements en accession à la propriété dont l'un abritera en rez-de-chaussée une maison médicale avec parking attenant sécurisé, pour accueillir médecins ou professions paramédicales. Proche de la forêt de Rougeau, le programme comprend des opérations groupées de maisons isolées ou jumelées avec jardin et garage individuel.
- Ainsi qu'un lotissement de 12 terrains à bâtir, chaque propriétaire construisant la maison de son choix.

- A l'est de l'avenue du Pavillon Royal, la résidence pour seniors les « Senioriales » comprendra environ 50 petites maisons et un immeuble de 20 appartements groupés autour d'un Club House et d'une piscine.
- Face au mail d'entrée, des collectifs comprenant 60 appartements et 22 petites maisons permettront de devenir propriétaires à des conditions financières intéressantes.
- Enfin, entre les Senioriales et la route départementale D50 menant à Seine-Port, une opération d'environ 60 maisons complètera dans un second temps l'ensemble du programme.

## Un calendrier établi pour une livraison étalée jusqu'en 2017

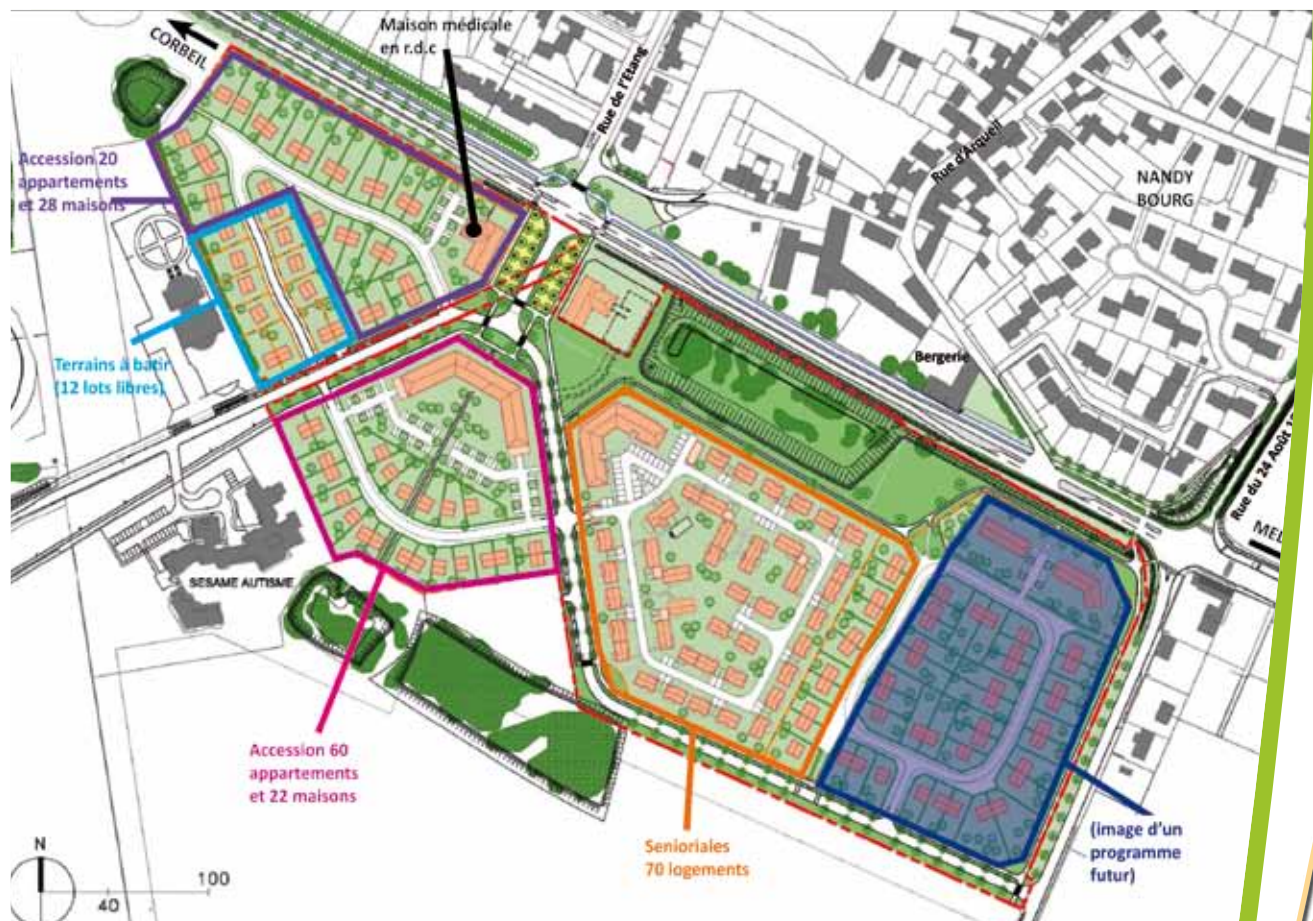
Premières constructions prévues, les Senioriales entameront leur pré-commercialisation dès fin 2012, les travaux étant prévus à partir de mi-2013, et une livraison pour 2015.

Les autres programmes devraient être livrés progressivement entre 2015 et 2017. Les personnes intéressées par un terrain à bâtir peuvent dès à présent se manifester auprès de l'EPA chargé de l'aménagement. (voir encadré)

Une réunion d'information sera organisée par la mairie à l'automne 2012.

### Renseignements et inscriptions pour les lots libres :

S'adresser à : Isabelle CHAUVÉAU  
 E.P.A de Sénart (Etablissement Public d'Aménagement)  
 La Grange la Prévôté  
 77547 Savigny-le-Temple  
 01.64.10.15.15  
[www.epa-senart.fr](http://www.epa-senart.fr)





# Urbanisme : de nouvelles règles depuis le 1<sup>er</sup> mars

Depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, plusieurs règles en matière d'urbanisme ont évolué.

Cela concerne la surface de plancher, la taxe d'aménagement et le permis de construire ou la déclaration préalable.

## La surface de plancher : nouvelle référence

C'est désormais la seule surface de référence prise en considération pour délivrer les autorisations d'urbanisme, permis de construire ou déclarations préalables.

Elle se substitue, dorénavant, à la surface hors œuvre nette (SHON) et à la surface hors œuvre brute (SHOB) dans les projets de construction soumis à autorisation.

Elle détermine, en fonction des seuils fixés, le type de procédure à utiliser, permis de construire ou déclaration préalable.

La principale différence avec l'ancien calcul de la SHON réside dans le fait que l'on mesure la surface de plancher à partir des dimensions intérieures de la construction, au lieu des dimensions extérieures incluant l'épaisseur des murs.

## La taxe d'aménagement : simplifiée

C'est une nouvelle taxe qui se substitue, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, à plusieurs taxes liées à la construction, perçues par la Commune (taxe locale d'équipement TLE), le Département (taxe pour les CAUE) et la Région.

La taxe d'aménagement est due par le bénéficiaire d'une autorisation de construire et son montant est le produit de trois facteurs :

- la surface de plancher « taxable » en m<sup>2</sup>, représentant la base d'imposition
- la valeur forfaitaire du m<sup>2</sup>, fixé chaque année par voie réglementaire
- le taux applicable, soit 5% pour la commune de Nandy, 2,2% pour le Département de Seine-et-Marne et 1% pour la Région Île-de-France.

*(1) la surface de plancher taxable peut être différente de la surface de plancher prise en compte pour le projet de construction.*



## Permis de construire ou déclaration préalable : c'est selon les cas

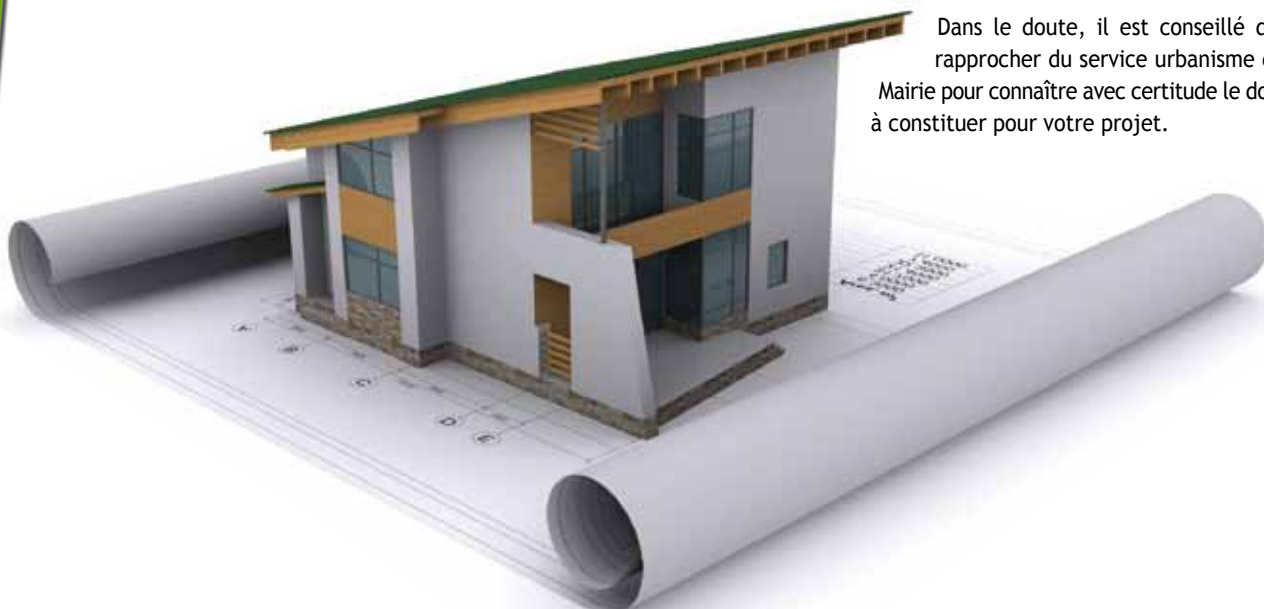
Les constructions nouvelles ou les extensions de constructions existantes, ne dépassant pas 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher et une hauteur de 12 m, sont dispensées de toute formalité, sauf en secteur protégé. Au-delà, plusieurs seuils de surface sont à prendre en considération pour déterminer le type de dossier à constituer, permis de construire ou déclaration préalable, selon qu'il s'agisse d'une construction nouvelle ou d'une extension de construction existante.

Pour l'extension des constructions existantes, une déclaration préalable est suffisante dès lors que les travaux envisagés ont pour effet de créer une surface de plancher supplémentaire limitée à 40 m<sup>2</sup>, dans la limite d'une surface de plancher totale maximale de 170m<sup>2</sup>.

Un permis de construire est nécessaire à partir de 20 m<sup>2</sup> supplémentaires si cette extension conduit à une surface totale de plus de 170 m<sup>2</sup>.

Les constructions nouvelles doivent être précédées d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable, selon que la surface de plancher créée est supérieure ou inférieure à 20 m<sup>2</sup>.

Dans le doute, il est conseillé de se rapprocher du service urbanisme de la Mairie pour connaître avec certitude le dossier à constituer pour votre projet.





# Opération Tranquillité Vacances : partez l'esprit léger !

Partez en vacances avec sérénité. Pour cela inscrivez-vous auprès du service Opération Tranquillité Vacances. Et durant votre absence, votre domicile sera surveillé par la Police Municipale. C'est simple, rapide et... gratuit.

Tout au long de l'année, Nandy propose à tous ses habitants « l'Opération Tranquillité Vacances », un service de surveillance de votre domicile pendant la durée de votre absence aux dates que vous signalez (1 semaine minimum, 2 mois maximum). L'«Opération Tranquillité Vacances » est assurée par la Police Municipale grâce à une surveillance accrue mise en place lors des rondes.

Alors avec les vacances estivales qui se profilent, n'hésitez pas à souscrire à cette offre de service, qui est gratuite !

Pour bénéficier de ce service, il est nécessaire d'indiquer en mairie la période où votre logement sera inoccupé. Un formulaire à cet effet, est à votre disposition.

Autre solution, s'adresser au commissariat subdivisionnaire de la Police Nationale de Savigny-le-Temple, Place du 19 mars 1962, pour les périodes de vacances scolaires où un registre est ouvert, en vue d'intensifier les patrouilles sur les zones concernées.



## En cas d'effraction. . .

Par ailleurs, s'il est trop tard et que votre domicile, votre automobile, ont été cambriolés, votre premier réflexe doit être d'appeler les services de police.

Et donnez le maximum d'informations : l'objet de votre appel, le lieu précis du délit, la description des délinquants si vous avez été témoin, le type de véhicule (couleur, marque ...). L'un des véhicules de police qui circulent en permanence sur la circonscription pourra alors porter secours à la victime et tenter d'interpeller les auteurs.

Aussi, second réflexe, ne touchez à rien (même dans votre voiture) et attendez l'arrivée sur place des forces de l'ordre afin de ne pas perturber ou compromettre l'enquête.

Bon, après toutes ces précautions, vous pouvez partir en vacances ! La Police Municipale et la Police Nationale surveilleront votre habitation.

Et cela ne doit pas vous empêcher d'être prudent sur votre lieu de villégiature et adopter le même comportement pour ne pas être victime d'un cambriolage !



### Contact :

- Police Municipale de Nandy - 9 rue de l'Eglise. 06.08.05.46.61.
- Commissariat de Moissy-Cramayel (24h/24 et 7J/7) : 01.64.13.50.00 ou le «17 police secours», (ce dernier numéro étant réservé aux urgences).
- Commissariat de Savigny-le-temple : Vous pouvez également vous adresser au commissariat subdivisionnaire de Savigny-le-Temple, place du 19 mars 1962. Tél. 01.64.19.24.05



# Jardin d'été 2012 : c'est Carnaval !

En juillet et août, la 6<sup>e</sup> édition de Jardin d'été a choisi de faire voyager les jeunes Nandéens au rythme des carnivals réputés sur la planète. De Venise à Rio, c'est tout un programme d'animations qui est concocté spécialement.



Comment réaliser un tour du monde sans bouger de sa commune ? C'est bien simple, il suffit de participer au Jardin d'été, organisé du 10 juillet au 9 août, les mardis, mercredis, jeudis de 15h à 18h30, dans la cour du collège Robert Buron .



En effet, le thème retenu pour cette édition est : « Carnavals du monde ». Lieu de rencontres, d'échanges, de découvertes mais aussi de farniente (!) pour toutes les familles nandéennes, Jardin d'été est une animation incontournable organisée en collaboration entre les services du centre social (ludothèque, espace Atout âge, médiateurs), la bibliothèque municipale, l'accueil loisirs, la crèche familiale de Nandy et les bénévoles dont l'aide est précieuse.

## De Rio à Nice

Du 10 au 12 juillet, c'est le Carnaval de Rio qui sera mis à l'honneur, avec notamment fabrication d'instrument de musique, confection de Bracelets brésiliens, et contes et comptines autour du Brésil.

Du 17 au 19 juillet, direction les Carnavals du Nord, avec en particulier, la fabrication de Masques de Gilles et la lecture de Contes et légendes Belges.

Du 24 au 26 juillet, le Carnaval de Nice vous donne rendez-vous. Fabrications de moulins, toupies, et pantins sont au programme.

Du 31 juillet au 2 août, on traverse l'Atlantique pour le Carnaval de la Nouvelle Orléans. Rythmes caribéens, instruments à percussions vont rythmer la semaine

Du 7 au 9 août, jouez quelques scènes de la commedia dell'arte après avoir confectionné des masques du Carnaval de Venise !

En fil rouge, le bac à sable et les jets d'eau seront fidèles au rendez-vous dès le mardi 10 juillet pour accompagner les jeux d'enfants jusqu'au mardi 9 août. A noter dans son agenda, une grande soirée « sous les étoiles » se tiendra le jeudi 26 juillet: ambiance musicale et gustative grâce aux plats préparés par tous les participants ! Convivialité en perspective !

## FACILITER LES SORTIES DES PARENTS : UN SERVICE DE BABY SITTING... À LA RENTRÉE

Pour les parents qui veulent sortir, un nouveau service est bientôt disponible ! L'espace Atout âge du centre social mettra en ligne, dès la rentrée, une liste de baby sitters pour garder occasionnellement vos enfants. La mairie s'engage à initier des jeunes Nandéens aux responsabilités de la garde de jeunes enfants. La liste des jeunes qui auront participé à cette initiation sera publiée. Aux parents et aux jeunes, ensuite, d'entrer en contact et de s'accorder.  
Renseignements et inscriptions : Karine Roubertie au 01.60.63.62.93



# Féerie Baroque : vous êtes les reines et rois de la soirée

Venez vivre la Féerie Baroque 2012 au parc du Pavillon Royal le 23 juin prochain. Une soirée pour remonter le temps et revivre le XVII<sup>e</sup> siècle. Damoiseaux et gentes dames, vous êtes les bienvenus !



La Féerie Baroque de Nandy pourrait s'inspirer des « Plaisirs de l'Île Enchantée », fête créée par Molière et Lully au château de Versailles en 1664 pour satisfaire Louis XIV. Toutes proportions gardées, il s'agit de proposer aux Nandéens, une soirée revisitant le XVII<sup>e</sup> siècle où spectacles, découvertes et surprises rythment la manifestation.

L'ouverture des grilles est prévue à 19 heures, suivie d'un apéritif d'accueil. Vous sera remis par de nobles dames le programme détaillé de votre escapade dans le passé !

De 19h30 à 22 heures, des vols captifs en montgolfière sont programmés pour les 80 heureux gagnants des tirages au sort à 19h30 et 20 heures (un ticket de participation vous est remis à l'accueil).

Aussi, si vous êtes plutôt joueur, venez participer aux quatre stands de jeux imaginés et réalisés par les jeunes du Conseil Municipal Juniors, pour petits et grands, de 19h30 à 21 h.

## Que le spectacle commence !

A 21 heures, place à l'élégance et la virtuosité avec la « commedia dell'arte ». Saynètes et divertissements de cour seront joués par les comédiens et musiciens de la compagnie « Fantaisies baroques ».

De spectateur, il vous est proposé de devenir acteur de cette soirée baroque en vous initiant, à 22 heures, aux danses de la cour : menuet, sarabande... Entrez dans la danse avec la Compagnie Baroque.

A noter que le théâtre de l'Odysée vous divertira tout au long de la soirée par ses déambulations théâtrales.

Une fête du Grand Siècle ne se déroulait pas sans feu d'artifice.

Il en est de même pour la Féerie Baroque Nandéenne.

L'allumage des feux par le groupe « lueurs et couleurs » de l'association NSA est programmé à 23 heures.

Toutes les animations - comme l'entrée - sont gratuites.

## Deux formules pour festoyer !

A partir de 20 heures, vous pouvez vous restaurer.

Deux possibilités :

- Repas sur place (à réserver impérativement) : un repas complet (paella, dessert et pain) à 10 €. Boisson non comprise.

Envoyez ou déposez votre chèque à l'ordre de l'ACLAM, en Mairie de Nandy, 9 place de la Mairie, 77176 Nandy, avant le 18 juin 2010. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre prénom et vos coordonnées téléphoniques ou électroniques.

Votre réservation vous sera confirmée par mail ou téléphone.

En venant réserver vos repas en mairie, vos tickets-repas vous seront immédiatement remis. Si vous réservez par courrier, vous pourrez les retirer sur la fête au stand «Accueil».

**Attention :** Si vous tentez l'achat sur place sans réservation, sachez que vous risquez fort de ne pouvoir être servis !

- Pique-nique champêtre ! Apportez ce qu'il vous plaira, des tables et des endroits de pique-nique vous attendent. Les tables sont à réserver.

Vous pourrez acheter vos boissons et sucreries sur place :

- Glace 1 € ;
- Vin au verre à 1 € ;
- Café, boissons sans alcool et confiseries auprès des stands du « Secours Catholique » et du « Secours Populaire »



# Villemur : les élèves de CE2 chantent la Polynésie

Lauréats du concours national de création de chansons « Dis-moi comment tu chantes... », les élèves de CE2 de l'école Villemur ont enregistré une chanson. Des paroles françaises sur un rythme polynésien. Un bel hommage pour la francophonie.

Tout au long de l'année scolaire, la classe de CE2 de l'école Villemur a participé au concours national de création de chansons « Dis-moi comment tu chantes... » organisé par la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux.

Dans le cadre d'un projet intitulé « Cap sur la Francophonie », ce concours devait permettre aux publics de découvrir comment la langue française est mise en musique et chantée ailleurs dans le monde.

« C'est Virginie Lefebvre, notre intervenante en musique œuvrant au conservatoire, qui nous a proposé ce concours. Avec les enfants, nous avons donc recherché un thème et choisi la Polynésie. Nous avons écouté des chansons polynésiennes, réalisé des recherches sur la langue, afin d'écrire notre propre chanson en français avec quelques mots de polynésien. Cette initiative nous a permis de nous ouvrir aux autres cultures musicales. L'occasion d'explorer de nouveaux rythmes, instruments, danses et expressions artistiques méconnues » précise James Spirkovitch, enseignant.

Sortie du CD le 11 juin !

Les paroles de la chanson reprennent l'imaginaire des enfants sur ces terres australes, quant à la mélodie, c'est le professeur lui-même, qui l'a notamment composée avec sa guitare.

En février, 30 chansons sont parvenues au jury composé de professionnels de la musique. Treize ont été sélectionnées avec pour finalité la sortie d'un CD. La chanson nandéenne a été enregistrée dans le studio du Conservatoire, le 20 avril dernier.

Le CD aux 13 titres sera disponible le 11 juin.

« Cette expérience fut très enrichissante. Nous avons voyagé, vu et appréhendé la culture polynésienne. Les enfants étaient heureux et ont apprécié ce travail ».



# The Blue Delightful Lemons sort son second album

Après une tournée française en 2011, le groupe Nandéen de Funk-Rock a repris le chemin des studios pour fabriquer un second opus. « Welcome » est, aujourd'hui, disponible sur les sites de téléchargement légaux.

The Blue Delightful Lemons - « délicieux citrons bleus » pour les non-anglophones - est un groupe Nandéen prolifique. Formé il y a quatre ans, il vient de sortir son deuxième album et s'apprête à prendre la route pour une troisième tournée.

« Nous avons débuté en 2008 par une série de concerts. Puis très vite nous avons travaillé sur une maquette » précise Johan Planté, guitariste de la formation, que complète son frère Julien Planté au chant et à la basse, et Kévin G.P. à la batterie.

Le premier album de The Blue Delightful Lemons au titre éponyme est sorti en 2010. « Beaucoup de concerts se sont enchaînés par la suite. Cinquante dates ont été programmées. Malheureusement notre premier batteur est parti suivre des études au Canada. Nous avons donc choisi de plancher sur les morceaux du second album. Et notre ami Kévin s'est mis à la batterie et est entré dans le groupe en février 2011 ».

## Enregistrement de l'album à Nandy



L'année 2011 et le début 2012 ont permis au trio de bosser sur une nouvelle maquette, d'enregistrer leur second opus à Nandy - dans leur home-studio - et de se rôder avec sa nouvelle nomenclature « sur environ 30 dates en Île de France, et notamment dans le Nord ».

Le nouvel album baptisé « Welcome » vient de sortir et est actuellement distribué sur les sites légaux de téléchargement de musique comme itunes, fnac.com, ou deezer.com. « Maintenant nous travaillons sur une tournée 2012, et les dates se bloquent les unes après les autres ! Ça fonctionne plutôt bien ! »

Groupe de Funk-Rock, voire Funk Métal, The Blue Delightful Lemons s'inscrit dans la veine de groupes comme Rage Against The Machine et Red Hot Chili Pepper. Souhaitons leur la même réussite artistique !



# Des livres

Tous disponibles également à la bibliothèque  
Marguerite Yourcenar de Nandy.



Attention... insomnies !

## « Avant d'aller dormir »

S.J. Watson, édition Sonatine, 2011 - Disponible à la bibliothèque

Christine est affectée d'un rare cas d'amnésie : chaque matin, elle se réveille en ignorant tout de son passé. Un psychiatre lui conseille de tenir un journal intime afin de se remémorer son quotidien. Elle bascule alors dans un engrenage qui va tout remettre en question...

Mieux vaut être prévenu : une fois que vous aurez commencé. Avant d'aller dormir, vous ne le lâcherez plus !

RE-JO-UI-SSANT !!!

## « Samedi 14 »

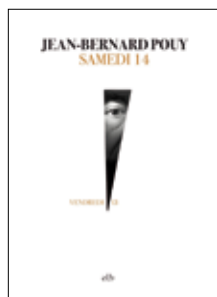
Jean-Bernard Pouy, édition La Branche, 2011

Disponible à la bibliothèque

Maurice Lenoir vit une retraite tranquille dans une maison de la Creuse, avec son potager et les œuvres complètes de R. Queneau.

Jusqu'au jour où des policiers débarquent chez lui : ses voisins, avec qui il prend régulièrement l'apéro, s'avèrent être les parents du nouveau ministre de l'Intérieur. Ce que la police ignore, c'est que Maurice est un ancien terroriste anarchiste toujours recherché. S'ensuit une cavale en France et en Italie sur l'île de Stromboli, pleine de rencontres improbables et de rebondissements aux conséquences pour le moins inattendues.

Une satire politique jouissive où Pouy, prolifique auteur de romans policiers, se révèle comme un maître incontesté de l'humour noir.



# Des jeux

Tous disponibles à la Ludothèque de Nandy !

## « STAND UP »

6 à 24 joueurs. A partir de 10 ans.

Disponible à la ludothèque

Il y a de tout à faire découvrir et à deviner dans ce jeu : objets, verbes, actions, métiers, chansons, personnalités... De plus, dans Stand Up ! on mime... en groupe !

Un joueur observe les mimes de tous ses coéquipiers : ils doivent lui faire deviner le plus de mots possibles en 60 secondes !



## « PIRATES »

2 à 4 joueurs. À partir de 7 ans.

Disponible à la ludothèque.

Dans ce jeu de stratégie, les « joueurs pirates » posent des éléments un par un sur le plateau.

Dès que l'un d'entre eux réussit à aligner les 3 éléments présents sur une de ses cartes trésors, il remporte ce trésor. Le vainqueur est celui qui aura gagné le plus de pierres précieuses.

## « GARY GOUDA »

2 à 4 joueurs. A partir de 4 ans.

Disponible à la ludothèque

Gary Gouda est de nouveau à la chasse au fromage et aucun morceau n'est à l'abri sur son passage. Mais avec chaque morceau de fromage que la souris récupère, le risque de rester coincée dans les trous de souris est de plus en plus grand. Elle n'arrivera au but que si elle fait bien attention à la taille des trous de souris par lesquels elle passe et à condition qu'elle ne tombe pas entre les pattes de Kiki le chat ! Qui pourra aider Gary Gouda à trouver le meilleur chemin et à récupérer le plus grand nombre de morceaux de fromage ?



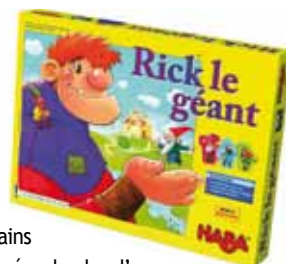
## « Rick le géant »

2 à 4 joueurs. A partir de 6 ans.

Disponible à la ludothèque

« De l'or, c'est de l'or qu'il nous faut récupérer ! De l'or, c'est de l'or que nous voulons posséder ! »

entend-on au fin fond de la forêt. Les nains vont de ville en ville et essayent de récupérer le plus d'or possible. Et comme les nains sont petits et malins, ils voyagent d'une façon bien particulière : ils sont perchés sur les épaules de Rick le géant. Comme celui-ci marche à pas de géant, les nains arrivent mille fois plus vite à la prochaine ville. Quel joueur déplacera le mieux Rick et récupérera ainsi le plus de pièces d'or ?



## « RIMTIK »

3 à 8 joueurs. A partir de 10 ans.

Disponible à la ludothèque

Selon la légende, les aras des lointaines forêts tropicales d'Amérique du Sud auraient pris l'habitude de nommer leurs chefs à l'issue d'impitoyables joutes de rimes. Rimtik est le nom que les aras ont donné à ce jeu de société enflammé, aux parties rapides et pleines d'adrénaline, dans lequel observation, rapidité et verbiage s'entremêlent astucieusement.

Dans Rimtik, soyez le premier à vous débarrasser de toutes vos cartes. Faites preuve d'observation et rapidité pour repérer les plumes qui vous permettront de jouer, et faites appel à vos plus belles rimes pour remporter la victoire.





# JUIN

Samedi 9 juin



**Fête des Arts Martiaux**, de 15h00 à 18h00 au gymnase espace Montand. Nandy organise sa première grande fête des arts martiaux avec démonstrations-spectacles des différentes disciplines, animations et rencontres avec de grands maîtres. Entrée libre. Tout public. Contact : 01.64.19.29.29 ou mairie@nandy.fr

Dimanche 10 juin



**12<sup>e</sup> Rallye Moto**, organisé par le Moto Club de Nandy sur le thème : « A la découverte de l'Essonne ». Rallye touristique, avec des jeux sur le parcours, et de nombreux lots à l'arrivée (Le repas du midi est compris).

Départ devant le magasin Planète Motard (5 rue Jacques Anquetil 91100 Corbeil-Essonnes). Accueil dès 8h00. Pré-inscription et renseignements : 06.11.55.22.59 ou 06.84.53.68.50 ou nandynamites@gmail.com.

Du mercredi 13 au mercredi 20 juin



**Exposition des Peintres en herbe**, dans la salle Carrée de la mairie. Un rendez-vous incontournable pour 25 élèves, âgés de 6 à 14 ans, de l'Alliance des Arts qui se confrontent au regard du public.

Cette approche s'est déjà faite au travers des contes créoles, des danseuses Russes, de l'art rupestre, de la composition d'un paysage, du style Manga et de Léonard de Vinci. Heures d'ouverture de la mairie. Entrée libre. Contact : 06.82.19.50.48.

Vendredi 15 juin



**Remise des dictionnaires** Dictionnaires remis aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6<sup>e</sup>. Ecole Villemur à 14h00, école Balory à 15h00 et école des Bois à 16h00. Contact : 01.64.19.29.20 et scolaire@nandy.fr

Samedi 16 juin



**L'école Villemur**, matinée porte-ouvertes pour les futures petites sections (enfants nés en 2009). Elle aura lieu durant la matinée, de 9h00 à 11h00. Au programme : découverte des locaux, ateliers et goûter. Contact : 01.64.41.73.32.

Du vendredi 15 au dimanche 17 juin

**Représentations du Théâtre de l'Odyssee**, au conservatoire Espace



Montand. Spectacle enfants : « L'oiseau de feu » et « la princesse grenouille » (contes russes), le samedi 16 juin à 14h00 et dimanche 17 juin à 15h00. Spectacle ados : « Ubu enchaîné » d'Alfred Jarry ; le vendredi 15 juin à 20h30 et le samedi 16 juin à 14h00. Spectacles adultes :

« Ubu roi » d'Alfred Jarry, le vendredi 15 juin à 20h30 et le dimanche 17 juin à 15h00. Tout public. Entrée et participation libres. Contact : 06.26.03.92.25.

Du lundi 18 au vendredi 22 juin

« **Nandy vu par ses petits peintres** ». Exposition proposée par l'Espace Atout âge du Centre social, dans ses murs, résultat des travaux de l'atelier arts plastiques menés avec les enfants sur toute la ville. Accès libre. Tout public Vernissage le 20 juin à 15h00.



Jeudi 21 juin



**Fête de la musique**, avec le conservatoire de musique qui propose, sur son parvis de 18h30 à 22h00, 3 représentations des élèves, avec les « batucada » scolaires des Bois (18h30) et de Villemur (19h30), ainsi qu'une représentation du premier « Orchestre à l'école », lancé lors de la dernière rentrée. Gratuit. Tout public. Contact : 01.64.41.73.36 ou conservatoire@nandy.fr

Samedi 23 juin

« **Féerie baroque au parc du Pavillon royal** », organisée par la commune qui présente une nouvelle Féerie au Parc du Pavillon royal sur fond d'époque baroque. Au programme : animations, dîner, spectacle, feu d'artifice. Entrée libre. Gratuit. Tout public. Contact : 01.64.19.29.29 - mairie@nandy.fr



**Remise des ceintures au Judo Club de Nandy**, de 14h00 à 16h00 au dojo. La remise des grades s'effectue aux environs de 15h30.



Mardi 26 juin

**Représentation théâtrale** des élèves de l'école primaire de Villemur (CM1, CM1/CM2) au conservatoire de Nandy. Contact : 01.64.41.73.31

Jeudi 28 juin



**Comédie musicale des jeunes de Nandy**, à 20h30, au conservatoire. Après plusieurs mois de travail, un groupe de jeunes nandéens de 11 à 18 ans propose le résultat de leur création : une comédie originale sur le vaste thème des choix que nous faisons et de leurs conséquences ! Gratuit. Tout public. Contact : 01.60.63.59.65 ou club@nandy.fr

Vendredi 29 juin



**Buffet estival** avec l'Espace « Atout âge » du Centre social, qui propose un grand buffet estival et participatif où chacun est invité à inventer la plus originale des créations culinaires estivales ! A l'Espace Atout âge à 20h30. Inscription : Karine. Tarifs : nandéens avec Passeport : 2,60 €, sans Pass. : 7,50 € et extérieurs. : 13 €.



Samedi 30 juin

« **Silence on joue** », audition-spectacle de fin d'année des élèves et professeurs du Conservatoire municipal de musique. Au Conservatoire Espace Montand à 20h30. Tout public. Gratuit.

# JUILLET-AOÛT

Dimanche 8 juillet



**Deux sorties « famille » avec l'espace Atout âge** du Centre Social cet été. **Le dimanche 8 juillet** à Etretat. **Le dimanche 5 août** à Villers sur mer. Départs 6h00, retours vers 22h00. Tarifs et renseignements auprès de Karine : 01.60.63.62.93, atoutage@nandy.fr



Dès le 10 juillet et jusqu'au jeudi 9 août

**Jardin d'été !** Retrouvez cette traditionnelle manifestation nandéenne estivale dans la cour du collège R. Buron, rue des 18 sous, chaque mardi, mercredi et jeudi de 15h00 à 18h30. Animation tout public - Entrée gratuite. Informations : 01.64.19.29.20.



**Samedi 14 juillet**

« **Banquet Républicain** », organisé par le CCAS pour les plus de 65 ans. A partir de 12h30 au restaurant des Bois. Contact : 01.64.19.29.21 - ccas2@nandy.fr

## SEPTEMBRE

**Samedi 8 septembre**



« **Forum des associations** ».

Une soixantaine d'associations vous accueille et vous conseille, de 14h00 à 18h00. Cela se déroule au Gymnase Espace Montand, rue des 18 sous. Contact : 01.64.19.29.29 - mairie@nandy.fr

**Samedi 15 septembre**



« **L'après midi des Peintres** » est organisé par le Chevalet dans le cadre de la journée du Patrimoine.

L'objectif : apportez vos toiles, couleurs et pinceaux pour exécuter un tableau sur le thème du jardin de la bibliothèque de Nandy, en un après midi. Lieu : le jardin

de la Bibliothèque de Nandy. De 14h00 à 18h00. Vernissage à 18h30.

Réservé aux adultes. Gratuit.

Inscription souhaitée au : nadinerentz@aol.com ou 01.60.63.39.55

**Dimanche 23 septembre**



« **Vélofolies** ». 11<sup>ème</sup> édition des vélofolies avec la participation des communes de Sénart.

## Marathon photo de la Fête de Nandy



Œils avisés et néophytes, sortez votre appareil photo le temps d'une soirée pour participer au Marathon Photo de la Féerie Baroque. Et mettez en boîte un maximum de souvenirs !

Organisé par l'Alliance Photographique Nandy Sénart, le marathon photo est donc programmé le samedi 23 juin durant la Féerie Baroque. Pas besoin d'être un pro pour participer. L'animation, ouverte à tous, se veut avant tout ludique. Seul ou en binôme, armé d'un appareil photo, partez à la découverte de la fête de Nandy au travers de l'objectif et saisissez de belles images.

Le principe est simple : tout au long de la soirée jusqu'à 22 heures, chaque photographe (ou binôme) doit réaliser 6 photos sur 3 thèmes imposés. Les 3 thèmes sont dévoilés toutes les heures.

### Révélez votre talent !

La photo n'est qu'un prétexte aux rencontres et à la convivialité : prenez des photos en famille, entre amis, seul ou avec des inconnus. Donnez libre cours à votre inventivité, votre créativité et votre humour pour proposer un regard personnel sur les thèmes choisis. Echangez vos expériences et vos impressions, liez connaissance, et développez votre propre talent photographique.

Bref partez découvrir, vissé sur l'ocilleton, les trésors cachés de la fête. Et pas besoin d'une condition physique d'athlète de haut niveau pour participer au Marathon Photo !

Inscription gratuite sur place à partir de 19h.



## Concours de salade : le fruit de jolies recettes

Dans le cadre de son « Buffet Estival » du 29 juin prochain, l'« Espace Atout âge » vous propose de participer à la réalisation des mets du jour. En effet, tout un chacun est invité à préparer la meilleure salade afin de participer à un concours !

Baptisé « Salades en folie », le concours est ouvert à tous les cuisiniers et cuisinières en herbe ou confirmés, âgés d'au moins 15 ans.

Pour participer, il faut soigner sa recette comme sa présentation qui se vaudra originale. En effet, des points vont être attribués par un jury gourmet et gourmand (!). Et il est primordial de mettre dans la composition de sa salade au moins 4 fruits et/ou 4 légumes (et plus il y en aura, plus vous gagnerez de points !)

Alors creusez vous les méninges, inventez votre plat, réinventez les recettes de vos mères et grands-mères, inspirez-vous des grands chefs, de leurs ouvrages, des émissions télévisées qui sévissent sur nos petits écrans ! Réfléchissez dès à présent à votre recette. Et n'oubliez pas de lui donner un nom. Ce sera votre signature culinaire.

Une fois départagés, les meilleurs cuisiniers se verront remettre des lots. Quant aux salades, elles seront dégustées par tout le public venu se régaler au « Buffet Estival ». Rien que d'y penser, on se lèche les babines !

Renseignements et inscription : Elisabeth d'Angola, Karine Roubertie à l'espace Atout âge : 01 60 63 62 93



# Féerie au parc du Pavillon Royal Baroque

DÎNER  
SPECTACLE

FEU  
D'ARTIFICE

23

JUIN  
2012

19<sup>H</sup>  
NANDY

Entrée libre  
Réservation repas 01 64 19 29 29



[www.nandy.fr](http://www.nandy.fr)